DEPARTEMENT du MORBIHAN
COMMUNE DE SAINT-CARADEC-TREGOMEL

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215602103-20260601-29052026_003-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 29 mai 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CARADEC-TREGOMEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame FEBVIN Marilyne, Maire.
Date de la convocation : 22 mai 2026.
Présents : Mme FEBVIN Marilyne, Mr CORDEROCH Killian, Mme GUILLEMOTO Catherine, Mme LE DORVEN Gabrielle, Mr LE ROUX Nicolas, Mr PETIT Pascal, Mme PLUNIAN Anne-Hélène, Mr SIMON Roland, Mr SIVY Hervé.
Absents : Mme ARHUÉRO Emeline (pouvoir à Mme LE DORVEN Gabrielle), Mr LE MAUFF Nathanaël (pouvoir à Mme GUILLEMOTO Catherine).
Secrétaire de séance : Mme GUILLEMOTO Catherine a été nommée secrétaire de séance

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR ORANGE POUR 2026

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'en application du décret N° 2005-1676 du 27 décembre 2005, il y a lieu de fixer le barème des redevances d'occupation des ouvrages France Télécom - Orange situés sur le domaine communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2026 :

- Artère aérienne : 18,410 km x 65.486 € = 1 205.59 €
- Artère souterraine : 5.820 km x 49.1145 € = 285.84 €
- Emprise au sol (armoire) : 0.50 M2 x 32.7430 € = 16.37 €
- Emprise au sol (pylône) : 20 M2 x 32.7430 € = 654.86 €

soit un **total de 2 162.66 € pour l'année 2026.**

Pour extrait certifié conforme,
La Maire,

MAIRIE DE SAINT-CARADEC TRÉGOMEL (MORBIHAN)

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Le
Publié ou notifié